

NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

**Technicolor lance la dernière étape de la restructuration de son bilan : une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum d'environ 348 millions d'euros et une émission d'ORA pour un montant d'environ 638 millions d'euros**

**27 avril 2010** - Technicolor annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant maximum d'environ 348 millions d'euros et une émission d'Obligations Remboursables en Actions (« ORA ») pour un montant d'environ 638 millions d'euros réservée aux créanciers seniors du Groupe (les actionnaires existants de Technicolor ayant la possibilité d'acquérir des ORA à hauteur d'une quote-part d'environ 75 millions d'euros sur le montant total de 638 millions d'euros d'ORA, par exercice de Bons d'Acquisition d'Obligations Remboursables en Actions (« BAORA »)).

Cette opération de marché constitue la dernière phase de la restructuration financière du Groupe, permettant à Technicolor de renforcer la structure de son bilan en réduisant de 45% sa dette financière (d'environ 2,9 à 1,5 milliards d'euros), conformément aux dispositions de son plan de sauvegarde. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a accordé son Visa le 27 avril 2010 (Visa n° 10-107).

Frédéric Rose, Directeur Général, a déclaré : « *En 2009, nous avons recentré les activités du Groupe sur les services aux créateurs et aux distributeurs de contenus. Au plan opérationnel, nous avons maintenu nos positions auprès de la plupart de nos clients. Au plan financier, nous nous sommes avant tout efforcés de restaurer la profitabilité et la génération de trésorerie et avons mené à bien la restructuration de notre dette. Ce dernier chantier se concrétise aujourd'hui par le lancement de la dernière étape de la restructuration du bilan de la Société, approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en janvier 2010. Nous allons pouvoir poursuivre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et continuer à conquérir de nouveaux clients.* »

Les modalités de l'opération sont décrites ci-après :

- Augmentation de capital : émission d'un nombre maximum d'environ 527 millions d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription (« DPS ») des actionnaires existants, qui peuvent souscrire à titre réductible et irréductible sur la base de 2 actions nouvelles pour une action existante. L'augmentation de capital fait l'objet d'un engagement de souscription des créanciers seniors du Groupe, qui souscriront par compensation de créance aux actions non souscrites sur exercice des DPS. Le prix de souscription est fixé à 0,66 euro, faisant ressortir une décote de 35% par rapport au cours de clôture des actions de la Société du 26 avril 2010 et une décote de 15% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit (« TERP ») à cette même date.



- Emission d'ORA : émission d'environ 638 millions d'ORA (susceptible d'être porté à environ 641 millions d'ORA) de 1 euro, 1,30 dollar américain ou 0,91 livre sterling de valeur nominale, dont la souscription est réservée aux créanciers seniors du Groupe. Les ORA porteront intérêt au taux de 10% (payable en actions) et donneront lieu à l'émission d'un maximum d'environ 967 millions d'actions nouvelles (susceptible d'être porté à environ 971 millions d'actions nouvelles). Les actionnaires existants de la Société pourront acquérir un maximum de 75 millions d'ORA (sur le montant total de 638 millions d'euros d'ORA) libellées en euro sur exercice de BAORA attribués gratuitement aux actionnaires existants à raison d'un BAORA pour une action détenue. Les BAORA pourront être exercés à titre irréductible (35 BAORA donnant le droit d'acquérir 10 ORA de 1 euro de valeur nominale chacune) et réductible (seulement par les porteurs de BAORA les ayant exercés à titre irréductible).

Les actionnaires sont invités à procéder aux acquisitions ou cessions d'actions qui leur semblent appropriées s'ils souhaitent être en mesure, à l'issue de la journée du 28 avril 2010, de détenir un multiple de 35 actions existantes donnant droit à un multiple de 35 BAORA.

- La période de souscription pour les actions nouvelles et la période d'exercice des BAORA débutera le 29 avril 2010 et s'achèvera le 11 mai 2010 (inclus). Durant cette période, le droit préférentiel de souscription sera coté et admis aux négociations sur Euronext Paris. Les BAORA ne sont pas cessibles et ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé.
- L'offre d'actions nouvelles (via les DPS) et des ORA (via les BAORA) sera ouverte au public en France et aux investisseurs institutionnels hors de France et des Etats-Unis. Goldman Sachs International et The Royal Bank of Scotland agissent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre et Natixis agit en qualité de Chef de File Associé dans le cadre de l'opération.
- Il est prévu que le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions nouvelles et des ORA ait lieu le 26 mai 2010. Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront entièrement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociables sur la même ligne de cotation que ces actions.

## Information du public

Un prospectus (le « Prospectus ») ayant reçu de l'AMF le visa n°10-107 en date du 27 avril 2010 est disponible sans frais au siège social de la Société et sur les sites Internet de Technicolor à l'adresse [www.technicolor.com/opfin](http://www.technicolor.com/opfin) et de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Le Prospectus est constitué du Document de Référence 2009 de Technicolor (déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2010 sous le numéro D.10-0193), de l'actualisation de ce Document de Référence déposée auprès de l'AMF le 27 avril 2010 sous le numéro D.10-0193-A01 et d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus). Technicolor attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits aux sections 1.3, 1.4 et 7 du Document de Référence et à la section 2 « Facteurs de risque de marché liés à l'Opération » de la Note d'Opération.



## A propos de Technicolor

Depuis plus de 95 ans, Technicolor innove pour servir ses clients de l'industrie du divertissement, du logiciel et des jeux dans le monde entier. La société est leader dans la fourniture de services de production, de postproduction et de distribution pour les créateurs et les distributeurs de contenu.

Technicolor est l'un des leaders mondiaux pour le traitement de films; un des plus grand fabricants et distributeur de DVD (incluant les disques Blu-Ray™) et l'un des principaux fournisseurs dans le domaine des décodeurs et des passerelles résidentielles. La société exerce également une activité de propriété intellectuelle et de Licences.

Pour plus d'informations : [www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)

**Communication Externe** : +33 1 41 86 53 93  
[technicolorpressoffice@technicolor.com](mailto:technicolorpressoffice@technicolor.com)

**Relations Investisseurs** : +33 1 41 86 55 95  
[investor.relations@technicolor.com](mailto:investor.relations@technicolor.com)

**Relations Actionnaires** : 0 800 007 167 (numéro vert)  
[shareholder@technicolor.com](mailto:shareholder@technicolor.com)

## Avertissements

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays à l'exception de la France. Les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué ne pourront être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Technicolor n'a pas enregistré et n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué de presse ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique des valeurs mobilières visées dans ce communiqué de presse aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Le communiqué de presse est distribuée et destinée uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (« Financial Promotion ») Order 2005 (l' Ordre), ou (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre (ci-après dénommées ensemble les Personnes Qualifiées). Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le présent communiqué ou l'une quelconque de ses dispositions.

Le présent communiqué peut contenir des informations prospectives. Ces informations s'appuient sur les anticipations actuelles de la Direction et sont soumises à un certain nombre de risques, incertitudes, hypothèses ou autres facteurs en dehors du contrôle de Technicolor qui pourraient provoquer des différences significatives entre les résultats réels et ceux qui sont décrits, prévus ou sous-entendus dans ces informations en raison notamment des changements affectant l'environnement économique, des risques liés à la restructuration de la dette du Groupe et des risques affectant les activités du Groupe. Se reporter au Prospectus et autres documents enregistrés ou déposés par la Société auprès de l'AMF pour plus d'informations sur ces risques.



## RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°10-107 en date du 27 avril 2010 de l'Autorité des marchés financiers

### Avertissement au lecteur

*Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'offre des Actions Nouvelles et des ORA doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.*

*Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.*

#### **A. Informations concernant l'émetteur**

##### **1. Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité**

Technicolor SA (la **Société**).

Société anonyme de droit français à conseil d'administration.

Classification sectorielle : 6420Z, Administration d'entreprises.

##### **2. Situation de la Société et aperçu des activités**

En 2009, la nouvelle direction de la Société a engagé :

- le recentrage de l'activité de la Société qui repose désormais sur la fourniture d'une vaste gamme de technologies vidéo, de systèmes, de produits finis et de services aux créateurs et aux distributeurs de contenu dans l'industrie « Media & Entertainment ». Cette activité s'organisant autour de trois divisions opérationnelles : Services Entertainment, Connect et Technologies ;
- la sortie des activités n'entrant pas dans la nouvelle stratégie ; et
- la restructuration de la dette financière du groupe, qui a notamment conduit à l'arrêté d'un plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Nanterre, le 17 février 2010 (le **Plan de Sauvegarde**).

### 3. Informations financières sélectionnées

#### 3.1. Eléments du compte de résultat<sup>(1)</sup>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	3 529	4 099
Résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts	136	(741)
Impôt sur les résultats	(35)	(104)
Charges financières nettes <sup>(2)</sup>	(68)	(376)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	(4)
Résultat net des activités poursuivies	33	(1 225)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(375)	(708)
Résultat net de l'exercice	(342)	(1 933)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession <sup>(3)</sup>		
Résultat net lié aux activités Grass Valley et Media Networks	(379)	(584)
Résultat net lié aux activités Solutions Silicium	-	(79)
Résultat net lié aux activités AVA	4	(29)
Résultat net lié aux activités Tubes et Composants	-	(16)

(1) Les résultats de 2009 et 2008 sont présentés conformément à la norme IFRS 5, et n'incluent donc pas les activités arrêtées ou en cours de cession dans le résultat net des activités poursuivies.

(2) Comprend les produits (charges) d'intérêt nets et les autres produits (charges) financiers nets.

(3) **Grass Valley et Media Networks** : le 28 janvier 2009, Technicolor a annoncé sa décision de céder les activités Grass Valley et Media Networks  
**Solutions Silicium** : le Conseil d'administration de Technicolor a pris la décision en 2008 d'arrêter l'activité TSS qui comprenait la fabrication de télécommandes, la fabrication de tuners et la conception et la vente de circuits intégrés.  
**Audio Vidéo et Accessoires (AVA)** : Technicolor avait décidé la cession des activités AVA en 2005. Suite aux cessions survenues en 2007 et 2008, le Groupe s'est complètement désengagé des activités AVA au 31 décembre 2008.  
**Tubes et Composants** : Technicolor a cédé au cours de l'année 2005 ses usines de tubes en Italie, en Chine, au Mexique et en Pologne au groupe Videocoon. Par ailleurs l'activité verre pour tubes cathodiques de l'usine Videoglass a été cédée au groupe Rioglass.



### 3.2. *Eléments du bilan*

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2009</b>	<b>31 décembre 2008</b>
Actifs non courants	2 238	2 907
Actifs courants (hors disponibilités et actifs de gestion de trésorerie)	1 513	1 915
Disponibilité et actifs financiers de gestion de trésorerie	569	769

### 3.3. *Déclaration sur le besoin en fonds de roulement net*

Dans la perspective de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde, selon les modalités décrites dans le présent Prospectus, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant au regard de ses obligations pour les douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.

### 3.4. *Tableaux synthétiques des capitaux propres et endettement consolidés au 31 mars 2010*

#### **Capitaux propres part du groupe**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 mars 2010</b>
Capital social	27
Réserves statutaires	100
Titres super subordonnés	500
Autres réserves	(1 083)
<b>Total des capitaux propres part du groupe incluant les écarts de conversion sur les postes du bilan, excluant le résultat 2010 ainsi que les autres éléments de l'état du résultat global</b>	<b>(456)</b>



**Analyse de l'endettement financier net**

<i>(en million d'euros)</i>	<b>31 mars 2010</b>
A. Trésorerie	268
B. Equivalents de trésorerie	318
C. Titres de placement	-
<b>D. Liquidités (A + B + C)<sup>(1)</sup></b>	<b>586</b>
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>0</b>
F. Dettes bancaires à court terme	1 727
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	2
H. Autres dettes financières à court terme	1 121
<b>I. Dette financières courantes à court terme (F + G + H)<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>2 850</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I – E – D)</b>	<b>2 264</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L. Obligations émises à plus d'un an	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	16
<b>N. Endettement financier net à moyen et à long terme (K + L + M)<sup>(2)</sup></b>	<b>16</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>2 280</b>

(1) Hors trésorerie mise en nantissement de 85 millions d'euros dont 13 millions d'euros à plus d'un an (dépôts en trésorerie que le Groupe est amené à faire dans le cadre de son activité pour répondre à ses obligations)

(2) Les dettes au 31 mars 2010 ne font l'objet d'aucune garantie ni nantissement

(3) L'augmentation de la dette par rapport au 31 décembre 2009 s'explique par les effets de change (98 millions d'euros) notamment du fait de la hausse du dollar US et des intérêts courus de la période (27 millions d'euros)

***Analyse de l'endettement financier net pro-forma au 31 mars 2010, basée sur la valeur nominale de la nouvelle dette qui résultera de la restructuration financière décrite au paragraphe 3.4.1 de la Note d'Opération et devant être réalisée le 26 mai 2010***

Le tableau ci-après présente l'endettement financier net du Groupe au 31 mars 2010, sur une base pro-forma après ajustement des sorties de trésorerie estimées relatives à la finalisation de la restructuration financière, le remboursement de la dette senior existante et l'émission de la dette senior restructurée et des DPN.



<i>(en million d'euros)</i>	<b>Pro-forma 31 mars 2010 <sup>(1)(9)</sup></b>
A. Trésorerie	268
B. Equivalents de trésorerie ajustés <sup>(3)</sup>	133
C. Titres de placement	-
<b>D. Liquidités (A + B + C)<sup>(2)</sup></b>	<b>401</b>
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>0</b>
F. Dettes bancaires à court terme <sup>(4)</sup>	4
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme <sup>(5)</sup>	22
H. Autres dettes financières à court terme <sup>(6)</sup>	276
<b>I. Dette financières courantes à court terme (F + G + H)</b>	<b>302</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I – E – D)</b>	<b>-99</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an <sup>(7)</sup>	920
L. Obligations émises <sup>(8)</sup>	578
M. Autres emprunts à plus d'un an	16
<b>N. Endettement financier net à moyen et à long terme (K + L + M) pro-forma</b>	<b>1 514</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N) pro-forma</b>	<b>1 415</b>

(1) Sur la base des taux de change en vigueur au 31 mars 2010 (1,34 US\$/1,00€ et 0,89€/\$1,00€).

(2) Hors trésorerie mise en nantissement.

(3) Montant au 31 mars, réduit des sorties de trésorerie relatives à la finalisation de la restructuration financière estimées à 185 millions d'euros résultant principalement du versement du produit des cessions des actifs non-stratégiques intervenues jusqu'au 28 février 2010 (venant en réduction du montant des DPN à émettre, soit 47,9 millions d'euros), des paiements d'intérêts courus au 28 février 2010, des paiements fournisseurs reportés du fait de l'ouverture de la procédure de sauvegarde, des paiements de frais de transaction et du paiement proposé au titre des TSS.

(4) Après le remboursement de 1 717 millions d'euros de la dette bancaire existante par compensation de créances, et de 6 millions d'euros d'intérêts reportés du fait de l'ouverture de la procédure de sauvegarde.

(5) Après l'émission de 12 millions d'euros au titre de la tranche amortissable de la nouvelle ligne de crédit syndiqué et 8 millions d'euros au titre de la tranche amortissable des obligations nouvelles.

(6) Après (i) le remboursement de 1 074 millions d'euros d'obligations existantes par compensation de créances et de 22 millions d'euros d'intérêts reportés du fait de l'ouverture de la procédure de sauvegarde, et (ii) l'émission de 251 millions d'euros de DPN.

(7) Après l'émission de 920 millions d'euros au titre de la tranche à terme de la nouvelle ligne de crédit syndiqué.

(8) Après l'émission de 578 millions d'euros au titre de la tranche à terme des obligations nouvelles.

(9) L'émission des ORA au titre de la restructuration n'augmentera pas la dette nette du Groupe car ces titres seront comptabilisés en capitaux propres au titre de l'IAS 32.

*Note: La dette senior restructurée représente 1 518 millions d'euros sur la base des taux de change au 31 mars 2010, et se décompose comme suit dans le tableau ci-dessus :*

- Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme : 20 millions d'euros
- Emprunts bancaires à plus d'un an : 920 millions d'euros
- Obligations émises : 578 millions d'euros.





#### **4. *Résumé des principaux facteurs de risque propres à la Société***

Les principaux facteurs de risque propres à la Société figurent ci-après. Ces risques, ainsi que la description faite des risques dans le Document de Référence, sont à prendre en considération par les investisseurs avant toute décision d'investissement :

- les risques liés à la restructuration financière du Groupe et notamment les risques liés à la durée du Plan de Sauvegarde et à l'endettement de Technicolor ;
- les risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque d'évolution défavorable du cours de l'action, risque de liquidité) ;
- les risques liés à la cession d'activités, parmi lesquels : le risque de retard du processus de cession des activités non poursuivies ; les risques liés au financement du besoin en fonds de roulement de ces activités pendant la période de vente et de coûts additionnels dans l'exécution de la fermeture, notamment lié à l'impact social ; le risque lié au détournement des activités vendues ou encore une baisse éventuelle de l'activité et du résultat opérationnel avant la fermeture.

#### **5. *Evolution récente de la situation financière et perspectives : communiqué du 22 avril 2010***

- Le chiffre d'affaires des activités poursuivies a atteint 691 millions d'euros au T1 2010, en baisse de 24,4 % à taux de change courants et de 25,0 % à taux de change constants par rapport au T1 2009.
- Le Groupe anticipe toujours que l'évolution de son chiffre d'affaires au S1 2010 s'inscrira dans la même tendance que celle du S2 2009, et reste concentré sur la poursuite de la conquête de nouveaux clients pour accroître son chiffre d'affaires au second semestre 2010. Il est rappelé qu'au second semestre 2009, le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe a reculé de 23,7% à taux de change courants et de 21,8% à taux de change constants par rapport au second semestre 2008.

#### **6. *Rapport de l'expert***

Compte tenu de la complexité de l'opération de restructuration de la Société, le Conseil d'administration a sollicité un rapport d'analyse indépendante, pour compléter l'information donnée aux actionnaires dans le cadre du vote, lors de l'assemblée générale du 27 janvier 2010, des résolutions nécessaires à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

Ce rapport, qui figurait en annexe 4 de la brochure de convocation à l'assemblée générale du 27 janvier 2010, est joint à l'actualisation du document de référence de la Société (Annexe 1A). Le rapport conclut que « *la restructuration est dans l'intérêt de la société et dans l'intérêt de ses actionnaires actuels* ». Dans une lettre du 27 avril 2010 (Annexe 1B), Houlihan Lokey a confirmé que les conclusions de son rapport demeuraient valables.

### **B. Informations concernant l'opération**

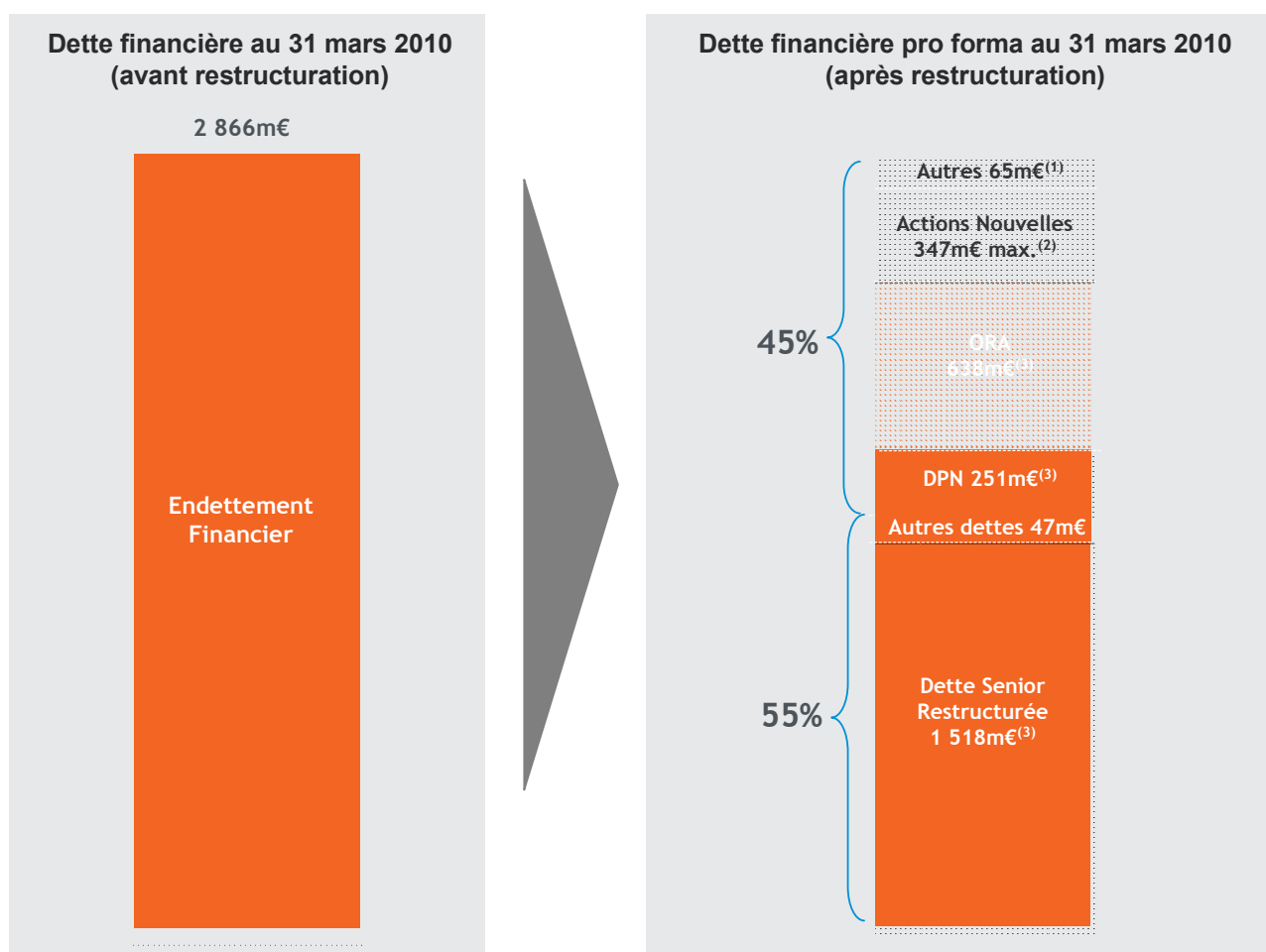
#### **1. *Raisons de l'opération et utilisation du produit***

L'opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la restructuration de la dette du groupe, conformément au Plan de Sauvegarde arrêté par le Tribunal de Commerce de Nanterre le 17 février 2010, qui conduit à une réduction de la dette senior de la société d'environ 45 %, par voie de conversion, à hauteur d'un montant maximum de 1 289 millions d'euros, en (i) actions nouvelles de la Société (les *Actions Nouvelles*) émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et faisant l'objet d'un engagement de souscription des créanciers seniors (l'*Augmentation de Capital*), (ii) obligations remboursables en actions de la Société (les *ORA*) réservées aux créanciers seniors et dont les actionnaires pourront acquérir une partie sur exercice de bons d'acquisition



(les **BAORA**) et (iii) obligations remboursables en espèces ou en actions de la Société (les **DPN**) exclusivement réservées aux créanciers seniors.

En application du Plan de Sauvegarde, la souscription des Actions Nouvelles, des ORA et des DPN par les créanciers ne donnera lieu à aucun règlement en espèces mais seulement à compensation avec une quote-part de leurs créances en principal existantes.



Note: Tous les montants sont basés sur les taux de change en vigueur au 31 mars 2010 (1,34 USD/EUR et 1,12 EUR/GBP)

<sup>(1)</sup> Compris les remboursements liés à la finalisation de la restructuration du bilan de Technicolor (notamment 48m€ de produits des cessions de certains actifs non stratégiques intervenues avant le 28 février 2010 affectés au remboursement des DPN, 11m€ au titre du passif non admis à la date de la Note d'Opération) et 6m€ au titre des variations de change et du remboursement des intérêts courus

<sup>(2)</sup> Sur la base du passif admis à la date de la Note d'Opération, susceptible d'être porté à 348m€ en cas de souscription par les actionnaires supérieure ou égale au montant de l'Augmentation de Capital

<sup>(3)</sup> Sur la base du passif admis à la date de la Note d'Opération



## 2. *Caractéristiques de l'opération*

### 2.1 *Emission des Actions Nouvelles*

**Nombre maximum d'Actions Nouvelles<sup>(1)</sup>** 527 425 902 actions

**Prix de souscription des Actions Nouvelles** 0,66 euro (0,10 euro de valeur nominale et 0,56 euro de prime d'émission)

La Société pourra mettre en œuvre un regroupement d'actions postérieurement à la date de règlement-livraison (par échange de 10 actions anciennes contre une action nouvelle de 1,00 euro de valeur nominale)

**Produit maximum brut de l'émission<sup>(1)</sup>** 348 101 095,32 euros

Conformément au Plan de Sauvegarde, le produit de l'Augmentation de Capital donnant lieu à des versements en espèces ne sera pas conservé par la Société mais rétrocédé aux créanciers seniors à la date de règlement-livraison en remboursement partiel de leurs créances en principal existantes

**Date de jouissance** Courante

**Droit préférentiel de souscription (DPS)**

La souscription sera réservée par préférence, à titre irréductible à raison de deux Actions Nouvelles pour 1 action existante possédée et à titre réductible :

- aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 28 avril 2010 ; et
- aux tiers ayant acquis des DPS sur le marché

**Valeur théorique du DPS**

0,235 euro (sur la base du cours de clôture de l'action sur Euronext Paris le 26 avril 2010, soit 1,013 euro)<sup>(2)</sup>

**Cotation des Actions Nouvelles**

Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 26 mai 2010, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000184533)

**Engagement de souscription**

Les créanciers seniors sont engagés à souscrire les Actions Nouvelles qui ne seraient pas souscrites sur exercice des DPS à titre irréductible et réductible par voie de compensation avec une quote-part de leurs créances en principal existantes. Les créanciers seniors ne sont pas soumis à un quelconque engagement de conservation relatif aux Actions Nouvelles

**Autres**

- Aucun engagement d'abstention de la Société à l'égard des Chefs de File et Teneurs de Livres
- A l'égard des créanciers seniors, engagement d'abstention de la Société pour une durée déterminée (six mois à compter du règlement-livraison) et limité aux émissions réservées à ou garanties par un investisseur dénommé ou une catégorie d'investisseurs (sous réserve de certaines exceptions)

(1) Le nombre d'Actions Nouvelles et le montant de l'Augmentation de Capital correspondent à des montants maximum qui sont susceptibles d'être réduits à la date de règlement-livraison en fonction du montant total du passif admis par le juge-commissaire (voir le paragraphe 3.4.2.1 de la Note d'Opération).

(2) Calculs fondés sur les termes de l'émission des Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, indépendamment des autres émissions de valeurs mobilières réalisées concomitamment.



## 2.2 Emission des ORA

<b>Nombre d'ORA à émettre<sup>(1)</sup>, tranches, date de remboursement et valeur nominale</b>	319 219 813 ORA I, remboursables en actions ordinaires de la Société le 31 décembre 2010, d'une valeur nominale unitaire de 1 euro (les <b>ORA I en Euros</b> ), 1,30 dollar US (les <b>ORA I en Dollars US</b> ) ou 0,91 livre sterling (les <b>ORA I en Livres Sterling</b> )
	200 182 447 ORA II, remboursables en actions ordinaires de la Société le 31 décembre 2011, d'une valeur nominale unitaire de 1 euro (les <b>ORA II en Euros</b> ), 1,30 dollar US (les <b>ORA II en Dollars US</b> ), ou 0,91 livre sterling (les <b>ORA II en Livres Sterling</b> )
	119 037 193 ORA IIC, remboursables en actions ordinaires de la Société le 31 décembre 2011 ou en espèces à l'option de la Société conformément aux stipulations du paragraphe 4.2.8.2 de la Note d'Opération d'une valeur nominale de 1 euro (les <b>ORA IIC en Euros</b> ), 1,30 dollar US (les <b>ORA IIC en Dollars US</b> ), ou 0,91 livre sterling (les <b>ORA IIC en Livres Sterling</b> )
	(sous réserve du report optionnel de la date de remboursement des ORA prévue au paragraphe 4.2.8.6 de la Note d'Opération)
<b>Produit brut de l'émission<sup>(1)</sup></b>	638 448 377 euros, libérés par les créanciers seniors par voie de compensation de créance (et non par versement en espèces)
<b>Date d'émission</b>	Date de règlement-livraison, soit le 26 mai 2010
<b>Bénéficiaire</b>	L'émission des ORA est réservée aux créanciers seniors qui sont engagés à souscrire la totalité des ORA par voie de compensation avec une quote-part de leurs créances en principal existantes
<b>Intérêts et modalités de remboursement</b>	Les ORA sont remboursables (et les intérêts sur les ORA sont payables) en actions nouvelles, sous réserve s'agissant des ORA IIC, de l'option offerte à la Société de rembourser les ORA IIC (et de payer les intérêts correspondants) en espèces, voir le paragraphe 4.2.8.2 de la Note d'Opération. Les ratios de remboursement en actions du principal et des intérêts attachés à chaque ORA, résumés dans le tableau ci-après, sont fixés et resteront inchangés quelle que soit la date d'émission des ORA sauf ajustements prévus au paragraphe 4.2.10 de la Note d'Opération (notamment au titre du regroupement d'actions que la Société pourra mettre en œuvre postérieurement à la date de règlement-livraison) :



Remboursement des ORA en actions\*

	Ratio de remboursement**	Ratio de paiement des intérêts**
ORA I	1,31	0,13
ORA II	1,31	0,28
ORA IIC*	1,31	0,28

\* Il est rappelé que la Société peut opter pour un remboursement des ORA IIC en espèces selon les modalités décrites aux paragraphes 4.2.7 et 4.2.8.2 de la Note d'Opération.

\*\* Le Ratio de Paiement des Intérêts correspond à un taux d'intérêt annuel de 10 % calculé entre une date d'émission notionnelle fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 (inclus) et la date de remboursement des ORA (non incluse).

La Société pourra procéder à tout moment au remboursement anticipé de tout ou partie des ORA par des achats sur le marché

Dans les cas décrits au paragraphe 4.2.8.4 de la Note d'Opération, et notamment en cas de changement de contrôle de la Société ou en cas de déchéance du terme de la dette senior restructurée, tout porteur d'ORA pourra demander le remboursement anticipé en actions de ses ORA

Les ORA seront remboursées en espèces en cas de liquidation

**Rendement**

Le rendement des ORA dépend du cours de bourse de l'action Technicolor à la date de remboursement des ORA

Les ORA I d'une part et les ORA II et IIC d'autre part offriraient une valeur économique de 1 euro à échéance (soit équivalente à leur valeur nominale le jour de l'émission) dans le cas où le cours de bourse de l'action ordinaire serait respectivement de 0,70 euros au 31 décembre 2010 pour les ORA I, et de 0,63 euros au 31 décembre 2011 pour les ORA II et IIC

**Place de cotation**

Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 26 mai 2010

Code ISIN : ORA I en Euros FR0010891069, ORA I en Dollars US FR0010891077, ORA I en Livres Sterling FR0010891085, ORA II en Euros FR0010891093, ORA II en Dollars US FR0010891101, ORA II en Livres Sterling FR0010891119, ORA IIC en Euros FR0010891127, ORA IIC en Dollars US FR0010891135 et les ORA IIC en Livres Sterling FR0010891143

**Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des ORA**

Les actions remises en remboursement des ORA porteront jouissance courante et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes, Code ISIN FR0000184533

(1) Le nombre d'ORA à émettre pourra être augmenté en cas d'admission de créances initialement contestées ou de relevé de forclusion des créances déclarées hors délai intervenant avant la date de règlement-livraison (voir le paragraphe 3.4.2.1 de la Note d'Opération). Le montant d'émission des ORA s'élevant à 638 448 377 euros est supérieur au nombre d'ORA à émettre (638 439 453), du fait de divers ajustements au titre des rompus et des écarts entre taux de change et valeur nominale des ORA.



## 2.3 Emission des BAORA

**Nombre de BAORA** 263 712 951 BAORA

**Modalités d'attribution et d'exercice** Les BAORA seront émis et attribués gratuitement aux actionnaires de la Société, dont les actions sont inscrites en compte à l'issue de la journée comptable du 28 avril 2010, à raison d'un BAORA pour une action détenue

Les BAORA pourront être exercés à titre irréductible et réductible pendant leur période d'exercice (soit entre le 29 avril et le 11 mai 2010). Les BAORA non exercés deviendront caducs de plein droit à l'expiration de cette période

### *A titre irréductible*

L'exercice de 35 BAORA par un porteur lui donnera le droit d'acquérir, au pair, de manière indivisible, dix ORA de 1 euro de valeur nominale souscrites par les créanciers seniors<sup>(1)</sup> selon la répartition suivante :

- 5 ORA I,
- 3 ORA II, et
- 2 ORA IIC

### *A titre réductible*

Si l'exercice des BAORA à titre irréductible, ne couvre pas la totalité des 75.346.557 ORA que les actionnaires ont le droit d'acquérir, les ORA non acquises sur exercice des BAORA à titre irréductible, pourront être acquises<sup>(1)</sup> à titre réductible par les porteurs de BAORA ayant exercé un ou plusieurs lots de BAORA à titre irréductible. L'exercice à titre réductible des BAORA donnera aux actionnaires porteurs de BAORA le droit d'acquérir des ORA supplémentaires, mais uniquement par lots de 10 ORA (5 ORA I, 3 ORA II, 2 ORA IIC) et dans la limite de leurs demandes. En cas de demande surnuméraire, il sera procédé à une réduction au pro-rata des demandes d'exercice à titre irréductible.

**Produit brut maximum de l'émission** 75 346 557 euros

Conformément au Plan de Sauvegarde, le produit de l'acquisition des ORA ne sera pas conservé par la Société mais rétrocédé aux créanciers seniors à la date de règlement-livraison en remboursement partiel de leurs créances en principal

**Date d'émission** La date prévue pour l'émission et l'attribution gratuite des BAORA est le 29 avril 2010

Par conséquent, les actionnaires sont invités à procéder dès à présent aux acquisitions ou cessions d'actions qui leur semblent appropriées s'ils souhaitent être en mesure, à l'issue de la journée du 28 avril, de détenir un multiple de 35 actions existantes donnant droit à un multiple de 35 BAORA



**Place de cotation** Les BAORA seront incessibles et ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé

Les BAORA seront admis aux opérations d'Euroclear France sous le code ISIN FR0010891051

(1) Les créanciers seniors ont consenti un mandat irrévocable de transférer dès leur création les ORA acquises par les actionnaires existants de la Société sur exercice des BAORA.

#### 2.4 Emission des DPN

**Nombre de DPN à émettre<sup>(1)</sup>, tranches, date de remboursement et valeur nominale** 2 903 030 DPN, remboursables en espèces ou en actions ordinaires de la Société, le 31 décembre 2010, d'une valeur nominale unitaire de 100 euros (les *DPN en Euros*), 100 dollars US (les *DPN en Dollars US*) ou 100 livres sterling (les *DPN en Livres Sterling*)

**Produit brut de l'émission<sup>(1)</sup>** 251 210 492 euros, libérés par les créanciers seniors par voie de compensation de créance (et non par versement en espèces)

**Date d'émission** Date de règlement-livraison, soit le 26 mai 2010

**Bénéficiaire** L'émission des DPN est réservée aux créanciers seniors qui sont engagés à souscrire la totalité des DPN par voie de compensation avec une quote-part de leurs créances en principal existantes

**Taux d'intérêt – Rendement** 10 % – Ainsi, pour une DPN d'une valeur nominale de €100 émise le 26 mai 2010 (date prévue de règlement-livraison), la Société devra payer au 31 décembre 2010, en actions nouvelles ou en espèces selon le cas, un montant total de €105,89

**Modalités de remboursement** Le remboursement sera effectué pour chaque DPN en espèces, à hauteur du produit net des cessions des actifs non stratégiques réalisées par la Société et, pour le solde, en actions nouvelles, selon les modalités précisées aux paragraphes 4.4.8 et 4.4.9 de la Note d'Opération

La Société pourra procéder au remboursement de la composante actions par DPN en espèces selon les modalités détaillées au paragraphe 4.4.9.3 de la Note d'Opération

Remboursement anticipé en espèces en cas de déchéance du terme au titre de la dette senior restructurée

**Place de cotation** Les DPN seront cessibles et négociables mais ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé

**Jouissance des actions émises à la suite du remboursement des DPN** Les actions remises en remboursement des DPN porteront jouissance courante et feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes, Code ISIN FR0000184533

(1) Le nombre de DPN et le montant de l'émission de DPN sont susceptibles d'être réduits à la date de règlement-livraison en fonction du montant définitif du versement initial ou augmentés en cas d'admission de créances initialement contestées ou de relevé de forclusion des créances déclarées hors délai intervenant avant la date de règlement-livraison (voir le paragraphe 3.4.2 de la Note d'Opération)



### **3. *Dépenses et charges liées à l'opération***

A titre indicatif, la Société estime que les dépenses et charges liées à l'opération (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) s'élèvent à environ 7 millions d'euros. Il est rappelé par ailleurs que la Société versera à la date de règlement-livraison les intérêts courus entre le 30 novembre 2009 et la date de règlement-livraison, soit un montant d'environ 54 millions d'euros, et une commission d'arrangement égale à 1 % du montant de la dette senior restructurée, soit un montant d'environ 8,8 millions d'euros (voir le paragraphe 3.4.3 de la Note d'Opération).

### **4. *Résumé des facteurs de risques liés à l'opération***

Les principaux facteurs de risques liés à l'opération et aux instruments sont les suivants :

- le recours contre le jugement ayant arrêté le Plan de Sauvegarde, qui pourrait retarder l'opération ou conduire à l'annulation du Plan de Sauvegarde ;
- la volatilité des actions ou des ORA ;
- les ventes d'actions de la Société (ou de droits préférentiels de souscription) ou d'ORA ou des émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou encore l'annonce de telles opérations pourraient intervenir et avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société, des droits préférentiels de souscription ou des ORA ;
- la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde conduira à une forte dilution de la participation des actionnaires existants dans le capital social de la Société ;
- le prix des actions et des ORA pourraient fluctuer et baisser en-dessous de leur prix de souscription ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs DPS verraient leur participation dans le capital social de la Société fortement diluée ;
- les ORA et les DPN sont des instruments complexes qui ne sont pas adaptés à tous les investisseurs ;
- les ORA seront admises sur neuf lignes de cotation distinctes qui pourraient présenter des degrés divers de liquidité et de profondeur de marché ;
- les ORA et les DPN bénéficient de protections financières limitées ;
- les ORA seront, en cas de liquidation, subordonnées au paiement de l'ensemble de la dette non subordonnée de Technicolor ;
- l'absence de marché pour les BAORA (qui sont incessibles) et de flexibilité quant à la répartition par catégorie des ORA acquises sur exercice des BAORA ; et
- il existe une incertitude sur les modalités de remboursement des DPN (à savoir espèces ou actions) et la dilution qui en résultera risque d'être importante.





## C. Dilution et répartition du capital

### 1. Actionnariat au 31 décembre 2009<sup>(1)</sup>

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% d'actions détenues	% de droits de vote
Public <sup>(2)(5)</sup>	251 709 542	93,26 %	95,45 %
Salariés et anciens salariés <sup>(3)</sup>	5 542 838	2,05 %	2,10 %
TSA (État) <sup>(4)</sup>	5 264 950	1,95 %	2,00 %
Microsoft <sup>(4)</sup>	1 195 621	0,44 %	0,45 %
Auto-détention	6 177 077	2,29 %	-
<b>Total</b>	<b>269 890 028</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Information fournie en application de l'article L. 233-13 du Code de commerce

(2) Estimation obtenue par différence

(3) Estimation obtenue sur une base trimestrielle

(4) Titres au nominatif pur

(5) Ces montants comprennent les participations détenues par les principaux fonds institutionnels actionnaires de la Société

## 2. Dilution

### 2.1. Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'opération sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action pour le détenteur d'une action de la Société avant l'émission (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2009 et du nombre d'actions composant le capital social à la date de la Note d'Opération après déduction des actions auto-détenues à cette date).

Quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe <sup>(1)</sup>	(en euros par action)
Avant émission des Actions Nouvelles	(1,73)
Après émission des Actions Nouvelles <sup>(2)</sup>	(0,14)
Après émission des actions remises en remboursement des ORA <sup>(3)</sup>	0,30
Après émission des actions remises en remboursement des DPN <sup>(4)</sup>	0,37

(1) Ce tableau a été préparé sur la base du nombre maximal d'Actions Nouvelles, d'ORA et d'actions remises en remboursement des ORA autorisé par l'assemblée générale du 27 janvier 2010. Les hypothèses illustratives de dilution maximale liée au remboursement des DPN sont décrites à la note n°4 ci-dessous.

Par ailleurs, ce tableau ne prend pas en compte un éventuel rachat ou remboursement d'ORA en espèces à l'option de la Société.

(2) Soit un nombre maximum de 527 425 902 Actions Nouvelles dont l'émission a été autorisée par l'assemblée générale du 27 janvier 2010 (5ème résolution).

(3) Soit un nombre maximum de 970 965 706 actions, dont l'émission a été autorisée par l'assemblée générale du 27 janvier 2010 (6ème résolution), à émettre en remboursement des ORA (en ce compris le paiement en actions des intérêts attachés aux ORA). Il est rappelé que le montant d'émission des ORA retenu dans le cadre de la Note d'Opération (638 448 377,46 euros, voir le paragraphe 3.4.2.4 de la Note d'Opération) correspond à l'émission de 967 332 505 actions remises en remboursement des ORA.

(4) Hypothèse illustrative de dilution maximale liée au remboursement des DPN correspondant à une émission d'environ 405 millions d'actions remises en remboursement des DPN, sur la base d'un prix d'émission illustratif de ces actions égal à 0,66 euro et pour un montant total nominal de DPN émis s'élevant à 252 150 000 euros (le Plan de Sauvegarde prévoyant que le montant total nominal des DPN à émettre sera réduit à hauteur notamment de l'intégralité des produits des cessions de certains actifs non stratégiques intervenues avant le 28 février 2010, soit 47 850 000 euros), augmenté des intérêts capitalisés entre la date de règlement-livraison et le 31 décembre 2010 (sur une base illustrative d'une période de 7 mois d'intérêts).

Il est rappelé que le niveau précis de dilution dépendra notamment du montant des produits nets de cessions des activités non stratégiques concernées reçus par la Société d'ici au 31 décembre 2010 et que dans le cas où le prix d'émission des actions remises en remboursement des DPN serait inférieur à 0,66 euro, le niveau de dilution lié au remboursement en actions des DPN serait supérieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus, sans toutefois dépasser 0,40 % (correspondant à l'émission de 500 millions d'actions remises en remboursement des DPN, telle qu'autorisée par l'assemblée générale du 27 janvier 2010 (9ème résolution)), dans l'attente d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société autorisant l'émission réservée des actions manquantes.

## 2.2. Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

En raison de différents facteurs, concernant notamment le remboursement en actions des DPN, à la date de la Note d'Opération, une grande incertitude demeure sur le montant exact de la dilution.

Toutefois, à titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'opération (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social à la date de la Note d'Opération après déduction des actions auto-détenues à cette date) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire <sup>(1)</sup>	
	Actions Nouvelles et ORA intégralement détenues par les créanciers seniors <sup>(2)</sup>	Actionnaires souscrivant à 1 % des Actions Nouvelles et acquérant 1 % des ORA susceptibles d'être acquises sur exercice des BAORA <sup>(3)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00 %	1,00 %
Après émission des Actions Nouvelles <sup>(4)</sup>	0,33 %	1,00 %
Après émission des actions remises en remboursement des ORA <sup>(5)</sup>	0,15 %	0,51 %
Après émission des actions remises en remboursement des DPN <sup>(6)</sup>	0,12 %	0,42 %

(1) Ce tableau illustratif indique une dilution correspondant au nombre maximal d'Actions Nouvelles, d'ORA et d'actions remises en remboursement des ORA autorisé par l'assemblée générale du 27 janvier 2010. Les hypothèses illustratives de dilution maximale liée au remboursement des DPN sont décrites à la note n°6 ci-dessous.

(2) Par ailleurs, ce tableau ne prend pas en compte un éventuel rachat ou remboursement d'ORA en espèces à l'option de la Société. Il est rappelé que l'intégralité des Actions Nouvelles non souscrites par les actionnaires existants de la Société ou les tiers ayant acquis sur le marché les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants de la Société sera souscrite par les créanciers seniors, conformément à l'engagement de souscription prévu au titre du Plan de Sauvegarde, au prorata du montant en principal de leurs créances sur la Société, dans la limite de la quote-part du passif admis devant être converti en Actions Nouvelles conformément au Plan de Sauvegarde (sur la question du passif admis voir le paragraphe 3.4.2.1 de la Note d'Opération).

(3) Il est rappelé que les ORA seront exclusivement souscrites par les créanciers seniors, les actionnaires de la Société ayant toutefois le droit d'acquérir 75 346 557 ORA auprès des créanciers seniors sur exercice des BAORA.

(4) Voir note n°(2) au tableau figurant au paragraphe 2.1 ci-dessus.

(5) Voir note n°(3) au tableau figurant au paragraphe 2.1 ci-dessus.

(6) Voir note n°(4) au tableau figurant au paragraphe 2.1 ci-dessus.

## 2.3. Tableau de détention des principaux créanciers seniors

A titre illustratif, le tableau ci-après présente la répartition du capital entre les créanciers seniors appelés à détenir plus de 0,5 % des actions Technicolor postérieurement à la date de règlement-livraison et après remboursement des ORA, si aucun actionnaire existant de la Société ne participait à l'opération.



## Pourcentage de détention du capital après l'Opération<sup>1</sup>

	à l'issue de l'Augmentation de Capital	après remboursement des ORA <sup>2</sup>
Goldman Sachs	12.7%	16.3%
The Royal Bank of Scotland <sup>3</sup>	11.9%	15.2%
Citi	6.9%	8.8%
Morgan Stanley	3.6%	4.7%
JP Morgan	2.4%	3.1%
Merrill Lynch	2.1%	2.7%
Värde	2.1%	2.7%
Barclays	1.9%	2.4%
Metlife	1.6%	2.0%
Monarch	1.6%	2.0%
Apollo	1.1%	1.4%
Angelo Gordon	0.9%	1.1%
The Lincoln Life Insurance	0.9%	1.1%
Prudential	0.9%	1.2%
Nationwide Life	0.8%	1.0%
Teachers Insurance & Annuity Association of America	0.7%	0.9%
Nomura	0.6%	0.8%
Principal Life Insurance Company	0.6%	0.8%
Arrowgrass	0.6%	0.7%
Botticelli	0.5%	0.7%
Third Point	0.5%	0.7%
Credit Suisse	0.5%	0.6%
Davidson Kempner	0.5%	0.6%
Wells Fargo	0.5%	0.6%
Perry Capital	0.5%	0.6%
Claren Road	0.5%	0.6%
Sun Life	0.4%	0.5%
Lyxor	0.4%	0.5%
Autres	8.1%	10.4%
<b>Total</b>	<b>66.3%</b>	<b>85.0%</b>

- (1) Sans prise en compte d'une éventuelle dilution supplémentaire liée au remboursement des DPN.  
 (2) Sans prise en compte d'un éventuel rachat ou remboursement d'ORA en espèces à l'option de la Société.  
 (3) Incluant les créances détenues par National Westminster Bank.

*Note : Ce tableau ne prend pas en compte une éventuelle participation des créanciers seniors au capital de la Société avant la date de règlement-livraison.*



## **D. Modalités pratiques**

### **1. Calendrier indicatif de l'augmentation de capital**

*Au vu du calendrier indicatif ci-après, les actionnaires sont invités à procéder dès à présent aux acquisitions ou cessions d'actions qui leur semblent appropriées s'ils souhaitent être en mesure, à l'issue de la journée du 28 avril 2010, de détenir un multiple de 35 actions existantes donnant droit à un multiple de 35 BAORA.*

27 avril 2010	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur la Note d'Opération
27 avril 2010	Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération
29 avril 2010	Ouverture de la période de souscription - détachement et début des négociations des DPS Emission et attribution des BAORA – début de la période d'exercice des BAORA
11 mai 2010	Clôture de la période de souscription - fin de la cotation des DPS – Clôture de la période d'exercice des BAORA
21 mai 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions et de l'exercice par les actionnaires existants des BAORA
21 mai 2010	Diffusion par Euronext Paris de l'avis d'admission des Actions Nouvelles indiquant le montant de l'Augmentation de Capital et le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible ainsi que la proportion d'ORA à acquérir par les actionnaires existants sur exercice à titre réductible des BAORA
26 mai 2010	Émission et attribution des Actions Nouvelles, ORA et DPN et date de règlement-livraison
26 mai 2010	Cotation des Actions Nouvelles et ORA

### **2. Pays dans lesquels l'offre des Actions Nouvelles et des ORA sera ouverte au public**

Uniquement en France.

### **3. Intermédiaires financiers et établissements centralisateurs**

- Valeurs mobilières au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 11 mai inclus par un intermédiaire financier habilité au choix des titulaires.
- Valeurs mobilières au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par Société Générale, mandatée par Technicolor, jusqu'au 11 mai inclus.
- Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital (pour la fraction souscrite sur exercice des droits préférentiels de souscription) : Société Générale, sise en son siège social situé 29 boulevard Haussmann 75009 Paris.



- Les Commissaires aux Comptes de la Société pour la fraction de l'Augmentation de Capital souscrite par compensation de créances et pour l'émission des ORA et des DPN.

## ***Chefs de File de l'offre des Actions Nouvelles et des ORA***

Chefs de File et Teneurs de Livre :

- Goldman Sachs International
- The Royal Bank of Scotland N.V.

Chef de File Associé

- Natixis

## ***Mise à disposition du Prospectus***

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Technicolor, sur le site Internet de la Société ([www.technicolor.com](http://www.technicolor.com)) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et auprès des établissements financiers suivants : Goldman Sachs, The Royal Bank of Scotland et Natixis.